

DELACOURT.fr

LA PROPRETÉ, C'EST NOTRE MÉTIER

Dans les pages qui suivent, vous trouverez la fiche produit, présentée par Delcourt.

L'équipe Delcourt vous souhaite une bonne lecture.



Fiche de données de sécurité

Conforme à la norme ISO11014-1 (nov 1994)

Réf: DE2%JCI5

Version : 9/10/2008

EAU DE JAVEL PARFUMÉE CITRON 2,6% CA

1-IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

Nom: EAU DE JAVEL PARFUMÉE CITRON 2,6% CA
Code du produit: F2%JCI

Identification du fabricant: Promer **Raison sociale:** 345 224 471
Adresse: 376, rue de Lannoy
 59652 VILLENEUVE D'ASCO

Distribué par: DELCOURT **Raison sociale:** 415 197 888
Adresse: 44 RUE ANATOLE FRANCE
 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Téléphone: +33 3 20 81 72 33 **E-mail:** promer@promer.fr

Téléphone: 0826 09 11 33 **E-mail:** N/D

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 0033 (0)1 45 42 59 59 Société/organisme: Orfila

Utilisation de la préparation: Solution aqueuse d'hypochlorite à 2,6% de chlore actif départ usine, parfum citron, moins de 5% de tensioactifs.

Pour bien désinfecter, l'eau de javel doit être utilisée après avoir nettoyé et rincé les surfaces, seule (ne jamais la mélanger avec un produit d'entretien) et dans l'eau froide.

2-IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

3-COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3: voir paragraphe 16 :

Numéro Cas	Pourcentage	Nom INCI	Nom IUPAC	Symbole(s)	Phrase(s) R
7681-52-9	< 5%	sodium hypochlorite	acide hypochloreux, sel de sodium	C	R 31 R 34
1310-73-2	< 5%	sodium hydroxide	sodium hydroxide	C	R 35
85408-49-7	< 5%	lauramine d'oxyde	amines, C12-16-alkyldimethyl, N-oxides	N Xi	R 38 R 41 R 50
5989-27-5	< 5%	d limonène	N/D	N Xi	R 10 R 38 R 43 R 50 53 R 65
88-41-5	< 5%	2-tert-butylcyclohexyl acetate	N/D	N	R 51 53
32210-23-4	< 5%	vertenex/ptbcha	N/D	N	R 51 53
93-18-5	< 5%	beta-naphthyl ethyl ether (nerolin bromélia)	N/D	N	R 51 53
5182-36-5	< 5%	2,4,6-trimethyl-4-phenyl-1,3-dioxane	N/D	Xn	R 22 R 52 R 53
76-22-2	< 5%	camphre crist	N/D	Xn	R 10 R 20 R 68 22
101-84-8	< 5%	diphenylether	N/D	N Xi	R 36 R 37 R 38 R 51 53

4-PREMIERS SECOURS

Indications générales:

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation:

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition, qui ne peut être qu'accidentelle dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de projections ou de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

En cas de projections ou de contact avec la peau:

Aucun

En cas d'ingestion:

Ne pas faire boire de liquides à une personne somnolente, victime de convulsions ou inconsciente.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

Si la victime est consciente, lui rincer la bouche et lui faire boire ½ à 1 verre d'eau pour aider à diluer le matériau.

Traitement spécifique immédiat:

Aucun

Symptômes liés à l'utilisation:

Rougeur, gêne.

Inhalation :

Aucun

Contact avec la peau:

Aucun

Contact avec les yeux:

Rougeur, gêne.

Ingestion:

Aucun

Indications pour le médecin:

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

En cas d'ingestion, lavage d'estomac.

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales) aucun antidote spécifique connu.

Demander conseil à un centre antipoison ou à un toxicologue.

Risques:

Aucun

5-MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques:

Aucun

Moyen d'extinction appropriés:

Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.
CO2, poudre d'extinction, eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, sable ou terre peuvent être utilisées en cas d'incendie limité seulement.
Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Ne pas respirer les fumées.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.
Ne pas utiliser d'eau en jet qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Monoxyde de carbone (CO).
Dioxyde de carbone.
Eventuellement et à cause de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.

Equipement spécial de sécurité:

Vêtement complet de protection, bottes de caoutchouc et gants de protection.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (appareil de protection respiratoire autonome isolant).

Autres indications:

Mettre de la mousse en quantité plus importantes puisqu'elle sera en partie détruite par le produit.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6-MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Méthodes de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure, terre, ...) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Le pouvoir oxydant de l'eau de javel se neutralise avec une solution d'hyposulfite de sodium de 5 à 10%.

Laver la surface de déversement à grande eau.

Conseils supplémentaires:

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7-PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manipulation:

Aucun

Prévention des incendies:

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Equipements et procédures recommandés:

Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipement et procédures interdits:

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
Ne pas reconditionner les conteneurs avant de les avoir lavés et vidés.
Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact.

Stockage:

Stable sous conditions normales de manipulation et de stockage.
Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec, bien ventilé et frais.
Stocker à l'abri du gel.

Matériaux recommandés:

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Matériaux déconseillés:

Aucun

8-CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Généralités:

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'expositions, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Mesures d'ordre technique:

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment.
Observer une hygiène corporelle très stricte.

Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:

Nom INCI	Nom IUPAC	VME (ppm)	VME (mg/m3)	VLE (ppm)	VLE (mg/m3)
sodium hypochlorite	acide hypochloreux, sel de sodium	N/D	N/D	1	3
sodium hydroxide	sodium hydroxide	N/D	2	N/D	N/D
camphre crist	N/D	2	12	N/D	N/D
diphenylether	N/D	1	7	N/D	N/D

Equipement de protection individuelle:**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Aucun

Protection des mains:

Aucun

Protection des yeux et du visage:

Aucun

Protection de la peau:

Pour plus de détails, voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

Mesures d'hygiène spécifiques:

Aucun

9-PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales:

Etat physique: LIQUIDE

Couleur: N/D

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

PH de la préparation: N/D

Point/intervalle d'ébullition: N/D

Intervalle de point éclair: 61 ° (Méthode Abel, ISO 13 736)

Pression de vapeur: N/D

Densité: 1.05 < Densité < 1.06

Hydrosolubilité: N/D

Viscosité: N/D

Autres données:

Point/intervalle de fusion: N/D

Température d'auto inflammation: N/D

Point/intervalle de décomposition: N/D

Taux d'évaporation: N/D

Limites d'inflammabilité (%volumique approximatif dans l'air):

LEL: N/D

UEL: N/D

10-STABILITE ET REACTIVITE

Généralités:

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Stable à température ambiante.

Conditions à éviter:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Matières à éviter:

Réactions dangereuses avec les acides forts, oxydes et peroxydes.

Action corrosive sur de nombreux métaux: zinc, cuivre, aluminium, plomb et leurs alliages avec libération d'hydrogène.

Le contact avec les acides et les substances oxydantes.

Produits de décomposition dangereux:

monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Aucun en cas de manipulation et stockage correct.

11-INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Généralités:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

TOXICITE AIGUE

Nom INCI	Nom IUPAC	DL50 orale (mg/Kg)	DL50 cutanée (mg/Kg)	CL50 inhalation (mg/Kg)	Espèces	Temps (h)
sodium hypochlorite	acide hypochloreux, sel de sodium	5,8	N/A	N/A	Rat	0
sodium hydroxide	sodium hydroxide		N/A	N/A		N/D
lauramine d'oxyde	amines,C12-16-alkyldimethyl,N-oxides	> 2000	N/A	N/A	Rat	N/D

Effets:

Aucun effet important ou danger critique connu.

En cas d'exposition par inhalation:

Aucun effet important ou danger critique connu.

En cas d'ingestion:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau:

Aucun

Yeux:

Aucun

Sensibilisation :

Aucun

Cancérogénicité :

Aucun

Effets sur la reproduction :**Par ingestion :**

Aucun

Par inhalation:

Aucun

Par contact cutané:

Aucun

TOXICITE CHRONIQUE :

N/D

12-INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Généralités:

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité:

Aucun

Persistance et dégradabilité:

Les agents de surface (si le produit en contient) sont d'origine partiellement naturelle.

Potentiel de bioaccumulation:

Aucun

TOXICITE AIGUE

Nom INCI	Nom IUPAC	CL50 (mg/L)	CE50 (mg/L)	CI50 (mg/L)	Espèces	Temps (h)
sodium hypochlorite	acide hypochloreux, sel de sodium	0,23-5,9	N/A	N/A	N/D	N/D
sodium hypochlorite	acide hypochloreux, sel de sodium	N/A	0,07-0,7	N/A	N/D	N/D
sodium hypochlorite	acide hypochloreux, sel de sodium	N/A	N/A		N/D	N/D
sodium hydroxide	sodium hydroxide	72	N/A	N/A	Poissons	96
lauramine d'oxyde	amines,C12-16-alkyldimethyl,N-oxides	N/A	0,1-1	N/A	Daphnies	N/D
d limonène	N/D	0,7	N/A	N/A	Poissons	96

Indications complémentaires:

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce produit respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

13-CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

Recommandations:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas déverser le produit pur dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Remarques:

Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets, éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

14-INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par l'air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

Aucun

Classe ADR/RID

Aucun

Classe IMDG

Aucun

Classe IMDG

Aucun

Classe IATA

Aucun

15-INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Généralités:

Aucun

Classement de la préparation:

Aucun

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence et de sécurité :

R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. S2 : Conserver hors de portée des enfants. S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux. S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S50 : Ne pas mélanger avec d'autres produits. S60 : Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas réutiliser l'emballage.

Dispositions particulières:

Aucun

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Aucun

16-AUTRES INFORMATIONS

Libellés des pictogrammes et des phrases R figurant au paragraphe 3:

C - corrosif N - dangereux pour l'environnement Xi - irritant

R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. R34 : Provoque des brûlures. R35 : Provoque de graves brûlures. R38 : Irritant pour la peau. R41 : Risque de lésions oculaires graves. R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques. R10 : Inflammable. R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 : Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer des textes réglementant son activité. Il doit prendre sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit, qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissent la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable. Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de l'arrêté du 21/02/90 et doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

DEL COURT.fr

LA PROPRETÉ, C'EST NOTRE MÉTIER

Pour poursuivre votre visite, cliquez ici :



<http://www.delcourt.fr>

Bonne visite.

